



CERTIPHYTO : Anticipez le renouvellement !

MAÏS : Pyrales et sésamies 2019

CERTIPHYTO : ANTICIPEZ LE RENOUVELLEMENT !

Les premiers certiphyto « exploitant » ont été délivrés début 2010 pour 10 ans. Il faut effectuer le **renouvellement** (1 journée de formation ou un test QCM) entre **9 et 3 mois avant la date anniversaire**.



Si le renouvellement n'est pas fait dans les délais, vous devrez repasser l'intégralité du certiphyto (2 jours de formation avec un test QCM ou un test QCM seul).



Nom :	COVER	Activité(s) professionnelle(s) et catégorie(s)		
Prénom(s) :	Harry	Spécialité(s)	DN SA	
Date de naissance :	30/02/1968	N° de(s) certificat(s)	OF-14-3486	
Lieu de naissance :	NIORT	Délivré(s) par	DRAAF PC	
Adresse :	1 Rue Stine 79 100 PAS DE JEU	Délivré(s) le	28/04/2010	
		Valable(s) jusqu'au	28/04/2020	
		* Décret n° AGRG1111616D du 18 octobre 2011		

Munissez-vous de votre carte et appelez Valérie NEAU pour votre pré-inscription

05 49 77 10 48

Plus de détails sur le document en pièce jointe

Si aucune alternative aux produits phytosanitaires n'est proposée, c'est qu'il n'en existe pas de connue suffisamment pertinente à ce stade. Des alternatives préventives existent dans le Hors Série 2017.

Rédacteurs : Conseillers Productions Végétales
Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres
<http://www.deux-sevres.chambagri.fr>
Réglementation phytosanitaire :
www.deux-sevres.chambagri.fr/environnement/guide-de-lenvironnement.html
OPE.COS.ENR.n°29 du 22/11/2017

La CA79 est agréée par le Ministère chargé de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA



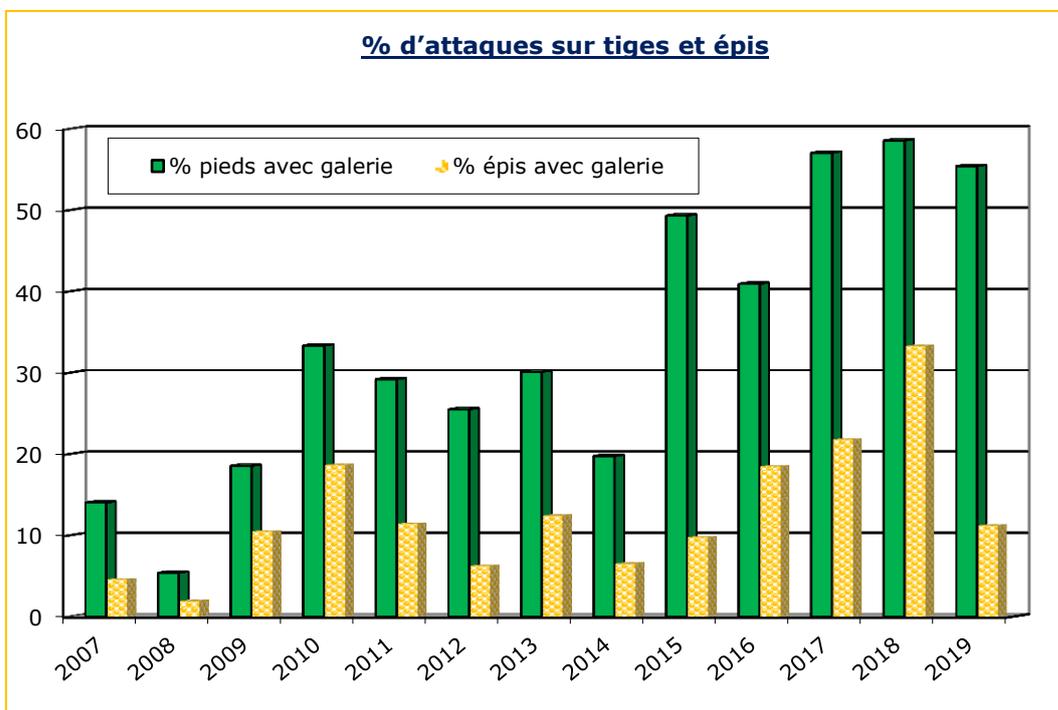
Toute reproduction ou diffusion interdite

MAÏS

PYRALES ET SÉSAMIES 2019

Les sondages pyrales-sésamies qui ont été effectués, sur une vingtaine de parcelles de maïs, principalement au sud du département, montrent un nombre de larves de pyrales et de sésamies élevé (0,25 larve de pyrale par pied et 0,43 larve de sésamie).

Le niveau d'attaque sur tige est élevé depuis 5 ans avec un peu plus de 55 % de pieds avec des galeries en 2019. En ce qui concerne les attaques sur épis, elles semblent être en baisse cette année avec un peu plus de 10% d'épis attaqués.

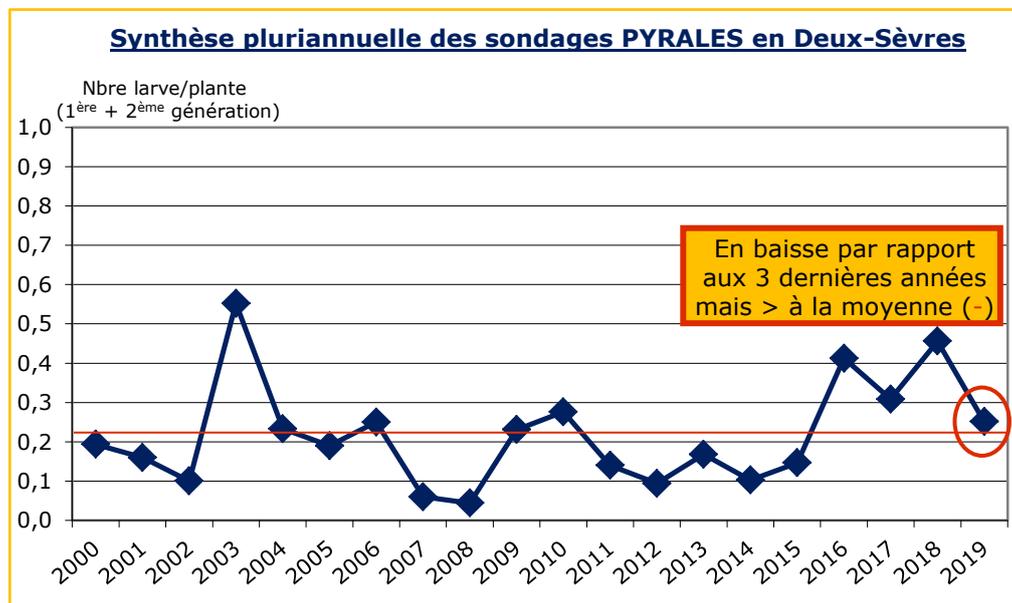


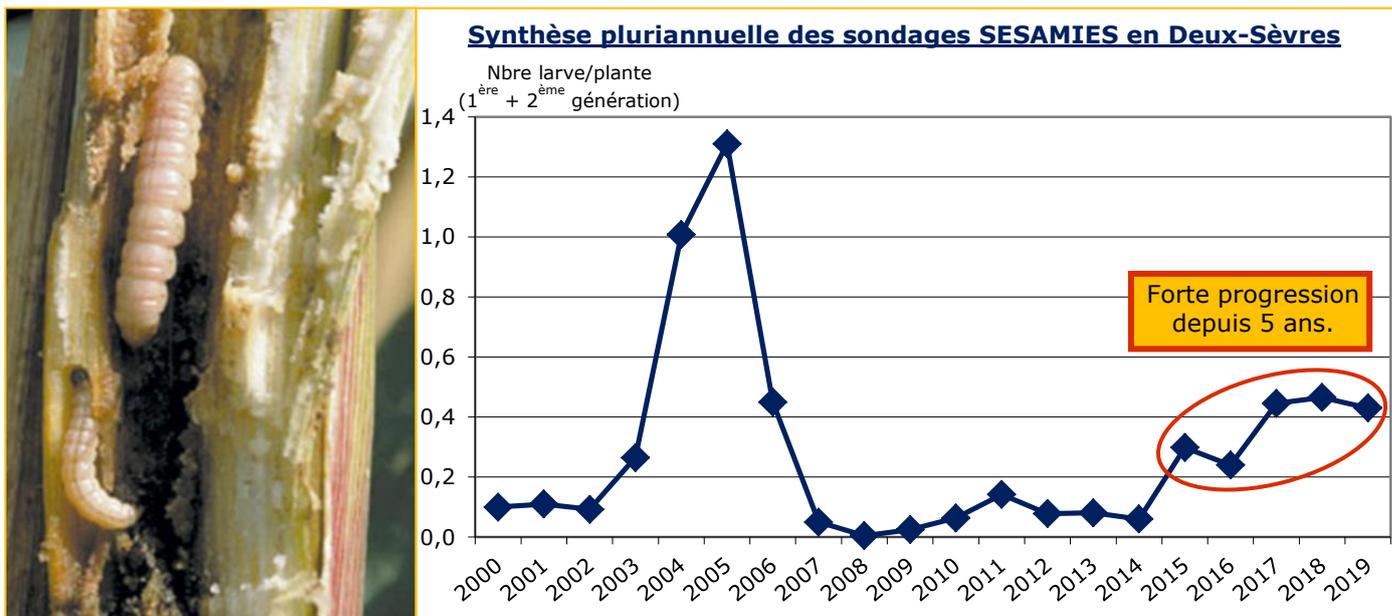
Pyrale
Chenilles de couleur gris clair mesurant jusqu'à 2 cm. **Présence sur le dos d'une ligne longitudinale gris foncé.**
Seuil de nuisibilité : 0,8 larve/plante.



Sésamie
Chenilles rose pâle mesurant jusqu'à 4cm. Un seul point noir de chaque côté des segments qui compose la chenille.
Seuil de nuisibilité : 0,5 larve/plante.

Source : GEDA SUD VENDEE





Il est donc primordial de broyer et dessouler les pieds de maïs au plus près de la récolte pour exposer un maximum de larves à l'humidité, au froid, aux parasites et aux prédateurs. Ces pratiques agronomiques permettent de contrôler la population de ces 2 ravageurs tout en diminuant le risque fusariose. Ceci doit se faire même si la culture suivante n'est pas un maïs.

Pourcentage de destruction des larves de pyrales et sésamies :

Broyeur sous bec	Broyage fin (broyeur à axe horizontal)	Broyage fin + incorporation superficielle (cover-crop)
30 %	50 à 70 %	> à 70 %

Échelle de risque pyrale

Le nombre de larves adultes (première génération) donne un indicateur sur l'infestation à venir et la rentabilité des traitements.

Suivre les sorties des adultes et dépôts de ponte via le Bulletin de Santé du Végétal

LARVE EN MOYENNE / PIEDS	RISQUE	CONSEIL DE LUTTE
< 0,5	Risque nul	Pas de lutte
0,5 - 0,8	Risque faible à moyen	SI ENVIRONNEMENT FAVORABLE (PAILLE NON ENFOUÏE, SEMIS DIRECT) → LUTTE POSSIBLE Sinon → suivre l'évolution pluriannuelle
> 1	Risque fort	Lutte quasi-obligatoire

Avant tout traitement phytosanitaire vérifier l'usage et la dose sur : <https://ephy.anses.fr/>
BSV disponible sur : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal>